



# Recrutement dans la fonction publique territoriale

Par **Cocci38**, le **17/11/2013** à **20:38**

Bonjour,

Voici ma question.

Une collectivité territoriale (mairie) a fait paraître une offre d'emploi avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 15 décembre.

Correspondant au profil recherché et étant intéressée par le poste, j'ai donc envoyé ma candidature (début novembre).

Il est bien indiqué dans l'annonce : "emploi permanent".

(Je précise que je suis titulaire dans la FPT, et que je correspond au profil recherché.)

Je n'ai eu aucune réponse de leur part et je viens d'apprendre qu'ils ont recruté un contractuel pour ce poste pour une durée de 6 mois à compter du 1er novembre. Il est bien précisé dans la délibération qu'il s'agit de faire face à un surcroît temporaire d'activité et il est bien précisé également l'intitulé du poste qui correspond bien au poste de l'annonce (c'est une petite collectivité).

Ce recrutement est-il légal ?

Ne doit-on pas avoir recours à un contractuel uniquement si on ne trouve pas de fonctionnaire ? (ils auraient au moins pu prendre la peine de faire passer des entretiens...)

Merci de votre réponse.